



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 10 décembre 2020, le Conseil Municipal de la Commune de Pont Saint Martin, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick FETIVEAU, Maire,

Présents : Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Bernadette GRATON, Monsieur Christian CHIRON, Madame Marie-Anne DAVID, Madame Isabelle YVON, Monsieur Nicolas BERTET, Madame Lucie PELLETIER, Monsieur Fabien GODARD, Madame Laure MICHOT, Madame Sonia JAOUEN, Monsieur Bernard GENDRONNEAU, Madame Murielle CHAUVET, Monsieur Yvonick RAFFEGEAU, Madame Fabienne HALLIER, Monsieur Jean-Charles VERDALLE, Madame Corine PHILIPPE, Monsieur Simon AUDINEAU, Madame Eléonore GERO, Madame Emmanuelle DESCHAMPS, Monsieur Guillaume GAUTREAU, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Claude-François BARRE.

Pouvoirs : Monsieur Youssef KAMLI donne procuration à Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Philippe PLANTIVE donne procuration à Monsieur Christophe LEGLAND, Monsieur Steve LANDAIS donne procuration à Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Yann BORGNIC donne procuration à Monsieur Yannick FETIVEAU, Madame Sylvia BISTOS donne procuration à Madame Eléonore GERO.

Madame Martine CHABIRAND a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 décembre 2020

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Votants : 29

## **16 - Adoption des tarifs municipaux 2021**

Marie Anne DAVID expose :

L'ensemble des tarifs municipaux est, comme chaque année, réactualisé.

Les tarifs proposés tiennent compte d'une augmentation moyenne de + ou - 2 % sauf pour les tarifs de location de l'Origami, les panneaux publicitaires dont les tarifs sont déterminés en relation avec les associations et les photocopies dont les tarifs sont réglementés.

Accusé de réception en préfecture  
044-214401309-20201210-CM-2020-12-16-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2020  
Date de réception préfecture : 15/12/2020

## A- Tarifs des locations des salles municipales

### ➤ Salle L'Origami (pour rappel)

PARTICULIERS		Demi-journée 8h/15h ou 12h/19h	Journée 8h/2h	Forfait Samedi (du vendredi 15h au dimanche 2h)	Forfait Week-end (du vendredi 15h au dimanche 19h)
Bar seul	Commune	150 €	250 €		
	Hors commune	195 €	325 €		
Petite salle (dont bar)	Commune		350 €	420 €	490 €
	Hors commune		455 €	546 €	637 €
Grande salle (dont bar)	Commune	400 €*	800 €	960 €	1 120 €
	Hors commune		1 040 €	1 248 €	1 456 €
Formule 1 : bar + cuisine	Commune		550 €		
	Hors commune		715 €		
Formule 2 : grande salle + bar + cuisine	Commune		1 100 €	1 320 €	1 540 €
	Hors commune		1 430 €	1 716 €	2 002 €
Formule 3 : grande salle + petite salle + bar + cuisine	Commune		1 450 €	1 740 €	2 030 €
	Hors commune		1 885 €	2 262 €	2 639 €
Chauffage (du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars)	Bar	30 €			
	Petite salle	50 €			
	Grande salle	150 €			

\*La grande salle et le bar pourront également être loués pour l'organisation d'obsèques civiles, pour les familles martipontaines, à la demi-journée, pour un montant de 400 €.

ASSOCIATIONS ayant un intérêt local		Journée 8h/2h	Forfait Samedi (du vendredi 15h au dimanche 2h)	Forfait Week-end (du vendredi 15h au dimanche 19h)
Bar seul	Commune	125 €		
	Hors commune	162,50 €		
Petite salle (dont bar)	Commune	175 €	210 €	245 €
	Hors commune	227,50 €	273 €	318,50 €
Grande salle (dont bar)	Commune	400 €	480 €	560 €
	Hors commune	520 €	624 €	728 €
Formule 1 : bar + cuisine	Commune	275 €		
	Hors commune	357,50 €		
Formule 2 : grande salle + bar + cuisine	Commune	550 €	660 €	770 €
	Hors commune	715 €	858 €	1 001 €
Formule 3 : grande salle + petite salle + bar + cuisine	Commune	725 €	870 €	1 015 €
Chauffage (du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars)	Bar	30 €		
	Petite salle	50 €		
	Grande salle	150 €		

Les associations martipontaines d'intérêt local bénéficieront, annuellement, d'une gratuité pour l'organisation d'un événement.

Accusé de réception en préfecture  
044-214401309-20201210-CM-2020-12-16-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2020  
Date de réception préfecture : 15/12/2020

ENTREPRISES ou ASSOCIATIONS n'ayant pas d'un intérêt local		Journée 8h/2h
Bar seul	Commune/CCGL	422,50 €
	Hors commune	549,25 €
Petite salle (dont bar)	Commune/CCGL	591,50 €
	Hors commune	768,95 €
Grande salle (dont bar)	Commune/CCGL	1352 €
	Hors commune	1757,60 €
Formule 1 : bar + cuisine	Commune/CCGL	929,50 €
	Hors commune	1 208,35 €
Formule 2 : grande salle + bar + cuisine	Commune/CCGL	1 859 €
	Hors commune	2 416,70 €
Formule 3 : grande salle + petite salle + bar + cuisine	Commune/CCGL	2 450,50 €
	Hors commune	3 185,65 €
Chauffage (du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars)	Bar	30 €
	Petite salle	50 €
	Grande salle	150 €

OPTIONS	
Tribunes	200 €/jour
Présence du régisseur	30€/heure
Loges	50€/jour
Chauffage bar - si location seule à la journée (du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre)	30 €
Chauffage Petite salle (du 01/04 au 31/10)	50 €
Chauffage Grande salle (du 01/04 au 31/10)	150 €
Ménage bar – si location seule à la journée	102 €
Ménage petite salle + bar	168 €
Ménage grande salle + bar	240 €
Ménage Formule 1 - (bar + cuisine)	302 €
Ménage Formule 2 - (grande salle + bar + cuisine)	440 €
Ménage Formule 3 - (grande salle + petite salle + bar + cuisine)	506 €
Clé perdue	20 €

- **Cas particuliers**

**Don du sang** : gratuité des collectes

**Ecoles de la commune** : 3 locations gratuites par an, du lundi au jeudi

**Réunion publique politique en période électorale** : gratuité

**Evénements exceptionnels en partenariat avec la collectivité** : gratuité possible **Congrès de fédérations ou corps constitués** : gratuité possible

➤ **Salle du Vieux Pressoir**

			TARIFS 2020	PROPOSITION TARIFS 2021
Caution			400 €	400 €
Particuliers	Commune	Demi-journée 9h-15h ou 15h-21h	97 €	99 €
	Commune	Journée : 9h-21h	161 €	164 €
Particuliers exposants	Commune	Exposition 1 jour 9h/21h	36 €	37 €
	Hors commune	Exposition 1 jour 9h/21h	36 €	37 €
	Commune	Exposition 2 jours	61 €	62 €
	Hors commune	Exposition 2 jours	61 €	62 €
Associations	Commune	Exposition, réunion, assemblée générale	Gratuit	Gratuit
	Hors commune	Exposition 1 jour 9h/21h	36 €	37 €
	Hors commune	Exposition 2 jours	61 €	62 €
Entreprises, organismes privés à but non lucratif, associations n'ayant pas d'intérêt local	Commune	Réunion, assemblée générale, formation	89 €	91 €
	Hors commune	Réunion, assemblée générale, formation	89 €	91 €
Chauffage (obligatoire du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars)			26,50 €	27 €
Ménage			63 €	64,50 €

➤ **Salles du 3<sup>ème</sup> Lieu**

			TARIFS 2020	PROPOSITION TARIFS 2021
Caution			400 €	400 €
<b>Boîte à Voyages, Boîte à Chansons</b>				
Associations	Commune (association d'intérêt local)	Réunion, assemblée générale, formation	Gratuit	Gratuit
	Hors commune	Réunion, assemblée générale, formation	33,50 €	34 €
Entreprises, organismes privés à but non lucratif, associations n'ayant pas d'intérêt local	Commune	Réunion, assemblée générale, formation	33,50 €	34 €
	Hors commune	Réunion, assemblée générale, formation	33,50 €	34 €
<b>Boîte à Couleurs</b>				
Associations	Commune (association d'intérêt local)	Réunion, assemblée générale, formation	Gratuit	Gratuit
	Hors commune	Réunion, assemblée générale, formation	55,50 €	57 €

Accusé de réception en préfecture  
044-214401309-20201210-CM-2020-12-16-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2020  
Date de réception préfecture : 15/12/2020

Entreprises, organismes privés à but non lucratif, associations n'ayant pas d'intérêt local	Commune	Réunion, assemblée générale, formation	55,50 €	57 €
	Hors commune	Réunion, assemblée générale, formation	55,50 €	57 €
<b>Boîtes à Idées 1 ou 2</b>				
Associations	Commune (association d'intérêt local)	Réunion, assemblée générale, formation	Gratuit	Gratuit
	Hors commune	Réunion, assemblée générale, formation	33,50 € 1 boîte 55,50 € 2 boîtes	34 € 1 boîte 57 € 2 boîtes
Entreprises, organismes privés à but non lucratif, associations n'ayant pas d'intérêt local	Commune	Réunion, assemblée générale, formation	33,50 € 1 boîte 55,50 € 2 boîtes	34 € 1 boîte 57 € 2 boîtes
	Hors commune	Réunion, assemblée générale, formation	33,50 € 1 boîte 55,50 € 2 boîtes	34 € 1 boîte 57 € 2 boîtes
<b>Boîte à Musiques</b>				
Associations	Commune (association d'intérêt local)	Réunion, assemblée générale, formation	Gratuit	Gratuit
	Hors commune	Réunion, assemblée générale, formation	90 €	92 €
Entreprises, organismes privés à but non lucratif, associations n'ayant pas d'intérêt local	Commune	Réunion, assemblée générale, formation	90 €	92 €
	Hors commune	Réunion, assemblée générale, formation	111 €	113 €

➤ **Complexe sportif**

			TARIFS 2020	PROPOSITION TARIFS 2021
<b>Salle Gatien</b>				
Entreprises, organismes privés à but non lucratif, associations n'ayant pas d'intérêt local	Commune	Réunion de 300 à 400 personnes	601 €	613 €
	Hors commune	Réunion de 300 à 400 personnes	601 €	613 €
<b>Aire de Loisirs</b>				
Journée			71,50 €	73 €
Equipement sportif – tarif à l'heure			18,50 €	19

Accusé de réception en préfecture  
044-214401309-20201210-CM-2020-12-16-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2020  
Date de réception préfecture : 15/12/2020

## B – Autres tarifs

	TARIFS 2020	PROPOSITION TARIFS 2021
<b>Intervention du personnel communal</b>		
Forfait de nettoyage	63 €	64 €
Main d'œuvre pour réparation (taux horaire)	36 €	37 €
Main d'œuvre sans réparation (taux horaire)	30,50 €	31 €
Surveillance Transport scolaire – 1 <sup>er</sup> enfant/2 <sup>ème</sup> enfant	2,70 €	2,75 €
Surveillance Transport scolaire – 3 <sup>ème</sup> enfant	Gratuit	Gratuit
<b>Cimetière</b>		
Concession 10 ans	189 €	193 €
Concession 20 ans	319 €	325,50 €
Caveaux cimetière 2 places	1014 €	1034,50 €
Caveaux cimetière 1 place	520 €	530,50 €
Columbarium (cave et urne)	522 €	532,50 €
<b>Droit de place</b>		
Le mètre linéaire	1,55 €	1,60 €
Le mètre linéaire avec électricité	1,65 €	1,70 €
Droit mini < 3m	3,40 €	3,50 €
Trimestre sans électricité : le mètre linéaire	10,90 €	11 €
Trimestre avec électricité : le mètre linéaire	13,70 €	14 €
Forfait camion outillage	62 €	63 €
Spectacle de marionnettes : la journée	32,50 €	33 €
Spectacle de cirque : la journée	47,50 €	48,50 €
<b>Mise à disposition d'un jardin familial</b>		
Parcelle de 80 m <sup>2</sup> (loyer annuel)	61 €	62 €
<b>Divagation d'animaux</b>		
<b>Frais de capture</b> / Chiens ou Chats	64 € la semaine 90 € le week-end	65 € la semaine 92 € le week-end
<b>Frais de capture</b> / Animal de rente (Equidés, Ovins, Bovins, Caprins)	98 € la semaine 136,50 € le week-end	100 € la semaine 139 € le week-end
<b>Frais de fourrière</b> / jour pour Chiens ou Chats	13 €	13,50 €
<b>Frais de fourrière</b> / jour pour Animal de rente (Equidés, Ovins, Bovins, Caprins)	20,80 €	21 €
<b>Nettoyage des dépôts sauvages d'ordures ménagères et assimilées</b>		
Petits déchets sur points tris de collecte sélective (sacs poubelles, cartons, végétaux, etc...)	49,50 €	50,50 €
Dépôts sauvages ou déchets d'ordures ménagères et assimilées, inférieur à 1m <sup>3</sup>	83,50 €	85 €
Dépôts sauvages ou déchets d'ordures ménagères et assimilées, supérieur à 1m <sup>3</sup>	111 €	113 €
Par M <sup>3</sup> supplémentaire	111 €	113 €

Accusé de réception en préfecture  
044-214401309-20201210-CM-2020-12-16-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2020  
Date de réception préfecture : 15/12/2020

<b>Vente</b>		
Photocopies documents administratifs communicables	0,18 €	0,18 €
Autres photocopies liées à l'établissement d'un dossier administratif	0,40 €	0,40 €
<b>Urbanisme</b>		
Reproduction du dossier intégral du Plan Local d'Urbanisme	429 €	437,50 €
<b>Panneaux publicitaires</b>		
Panneaux publicitaires salle Gardin	110 € la 1 <sup>ère</sup> année et 150 € les années suivantes	110 € la 1 <sup>ère</sup> année et 150 € les années suivantes
Panneaux publicitaires salle Gatien – dimensions 0,21 m x 0,297 m	50 €	50 €
Panneaux publicitaires salle Gatien – dimensions 1 m x 0,80 m	200 €	200 €
Panneaux publicitaires salle Gatien – dimensions 2 m x 1,60 m	400 €	400 €
Panneaux publicitaires Terrain de foot	150 €	150 €
Panneaux publicitaires Halles de tennis	200 €	200 €

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- approuvent la réactualisation des tarifs municipaux citée ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Yannick FETIVEAU



Voies et délais de recours contentieux

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de 2 mois devant le tribunal administratif de Cayenne. Réf : 20201210-CM-2020-12-16-DE

Par ailleurs, un tel recours peut être engagé via la plateforme Télérecours

Accusé de réception en préfecture  
04/02/2020 10:40:00  
Date de télétransmission : 15/12/2020  
Date de réception préfecture : 15/12/2020